

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5740**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition de deux parcelles de terrain et de bâtiments situés 10-12, rue Robert et Reynier et appartenant à la SCI Investissement immobilier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5740**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain et de bâtiments situés 10-12, rue Robert et Reynier et appartenant à la SCI Investissement immobilier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification du quartier de l'Arsenal à Saint Fons, la Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue Robert et Reynier et de la création d'un pôle d'activités, deux parcelles de terrain situées aux numéros 10 et 12 de ladite rue et appartenant à la SCI Investissement immobilier.

Il s'agit d'un terrain bâti d'une superficie de 2 326 mètres carrés figurant au cadastre sous les numéros 122 et 123 de la section AE. Un des locaux est occupé par un locataire, monsieur Tosun, qui exerce une activité de garage et de négoce automobile.

Aux termes du projet d'acte présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien occupé, au prix de 400 000 €, admis par France domaine. Les frais d'actes notariés sont estimés à 5 200 €.

L'élargissement de la rue nécessitera la démolition des bâtiments et il conviendrait d'autoriser monsieur le président à déposer en temps opportun la demande de permis de démolir ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis, relatif à l'acquisition de deux parcelles de terrain de 2 326 mètres carrés situées 10-12, rue Robert et Reynier à Saint Fons et appartenant à la SCI Investissement immobilier.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer l'acte authentique,

b) - signer et déposer la demande de permis de démolir ainsi qu'à accomplir tous les actes liés.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0844 le 20 octobre 2003 pour la somme de 1 200 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 800 - fonction 824 - opération 0844, à hauteur de 400 000 € pour l'acquisition et de 5 200 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,